

# Extension Technoland

LETTRE D'INFORMATION #1 - JUILLET 2010

PARC D'ACTIVITÉS CERTIFIÉ ISO 14001  
AU CŒUR DE L'AIRE URBAINE

Projet de développement économique majeur du nord Franche-Comté, le parc d'activités Extension Technoland engage l'aménagement de sa première phase d'une superficie de 45 hectares environ. Initié par la Collectivité et réalisé aujourd'hui par la sedD, le Parc d'activités est conçu, aménagé et géré dans le cadre d'une démarche de qualité environnementale forte, marquée par sa certification à la norme ISO 14001.

Poursuivant les actions de concertation et d'informations mises en œuvre préalablement, la CAPM et la sedD s'engagent à informer les habitants des Communes de Brognard, d'Allenjoie et de Dambenois de l'avancement de la réalisation du projet et d'assurer la gestion optimale de ses nuisances. Cette communication s'appuie sur le site Internet dédié au projet « [www.sedd25.extensiontechnoland.fr](http://www.sedd25.extensiontechnoland.fr) » et sur l'élaboration d'une lettre d'informations, éditée selon un rythme biannuel.

L'équipe projet sedD reste à votre écoute.

Bonne lecture.

## AMÉNAGEMENT

### Le projet : aménager, construire et gérer durablement



Esquisse du Parc d'activités - Phase 1 - Image non contractuelle

#### ZAC EXTENSION TECHNOLAND LES CHIFFRES CLÉS

##### > SURFACE

- totale : 177 ha
- cessible : 85 ha
- équipements publics : 22 ha
- espaces paysagers : 70 ha
- phase 1 : 45 ha dont 19 ha cessible

##### > CALENDRIER DU CHANTIER DE LA PHASE 1

- Mars - septembre 2010 Terrassement généraux
- Octobre 2010 - août 2011 Voirie réseaux divers
- Octobre 2010 - octobre 2011 Aménagement Paysagers

##### > COMMUNES CONCERNÉES PAR LA PHASE 1

- Brognard et Allenjoie

La ZAC Extension Technoland, installée sur un site en plateau, dispose d'un parti d'aménagement qui s'intègre au paysage originel, par une conception sans artifice et s'appuyant sur les richesses du territoire local.

- D'un périmètre global de 177 ha, l'Extension Technoland sera réalisée en trois phases d'aménagement et de commercialisation successives débutant par la phase 1 d'une superficie de 45 ha (2009-2015).
- L'axe nord-sud constitue l'épine dorsale de desserte du projet. Cet axe permet de raccorder le parc d'activités Technoland au nouveau parc via

le pont franchissant le canal de la Haute-Saône et réalisé par la CAPM.

- Les emprises cessibles sont installées de part et d'autre de cet axe et sont disposées afin d'offrir les capacités d'implantations adaptées à des activités de tailles et de fonctions diversifiées : Grands Comptes, petites activités industrielles, PME-PMI, équipements fonctionnels, bureaux et services.
- Les dépressions créées naturellement par les écoulements pluvieux sont conservées et accueillent les bassins de rétention.
- En périphérie de la ZAC, des espaces de « respiration » entre les villages et le Parc

d'activités seront aménagés dès les premières années de réalisation.

- Les constructions et implantations devront aussi répondre aux enjeux environnementaux, en respectant des objectifs d'intégration architecturale et des impositions en matière d'économie d'énergie.
- Premier parc d'activités du Pays de Montbéliard certifié ISO 14001, l'Extension Technoland est résolument un projet à haute qualité environnementale, tant par ses aménagements et les constructions qui s'y installeront que par son mode de gestion.

# Agenda chantier de la phase 1

Travaux d'aménagement de l'accès sud via le pont Technoland - mars 2010



## TRAVAUX DE TERRASSEMENTS mars 2010 - septembre 2010

Les travaux de terrassements généraux, réalisés sur la phase 1 de l'opération (depuis le pont d'accès sud, jusqu'à la RD 278) ont démarré fin mars 2010. Ces interventions de terrassement, menées par le groupement d'entreprises CLIMENT TP / VINCI CONSTRUCTION / EUROVIA, devraient s'achever en fin du troisième trimestre 2010.

### Les grandes étapes des travaux de terrassements généraux sont les suivantes :

#### Accessibilité au chantier : mars à mai

- > travaux d'accès au pont sur le canal de la Haute-Saône via le pont des Jonchets
- > création d'une piste de chantier reliant le pont à la future base vie du chantier
- > réalisation de la plateforme d'installation de chantier et de ses branchements aux réseaux le long de la RD 278

#### Travaux de terrassements : juin à septembre

- > accès unique à la zone de travaux via le pont Technoland
- > réalisation du modelé paysager le long du village de Brognard
- > création des bassins de traitement et de rétention des eaux pluviales dans la Combes aux Bois,
- > plateformage de la voirie et des parcelles

## TRAVAUX VRD ET PAYSAGERS à partir d'octobre 2010

Ces travaux sont programmés à la suite des travaux de terrassement internes à la ZAC pour une durée d'environ 1 an, soit jusqu'à la fin de l'année 2011. L'ensemble des aménagements paysagers, notamment la création du verger conservatoire, la réalisation de la voie principale et du giratoire et la requalification de la RD 278 sera achevée en 2011. Des travaux complémentaires auront lieu à l'avancement de la commercialisation et de la construction des bâtiments.

Une lettre d'information sera diffusée au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2010 lors de l'engagement de ces interventions.

### FOCUS SUR LA BASE VIE ET L'ACCESSIBILITE AU CHANTIER

Une base vie est spécialement aménagée le long de la RD 278 afin de garantir :

- aux entreprises, un lieu sécurisé pour le stockage d'engins et de matériel tout au long de leur activité,
- aux habitants des Communes et des riverains, une zone unique d'accès au chantier limitant et conditionnant les nuisances occasionnées par l'activité des entreprises.

L'accès des engins et des matériaux nécessaires aux travaux sera effectué uniquement par le pont Technoland. Seul le trafic des véhicules légers sera autorisé sur la RD 278.



Arbres fruitiers conservés au sein de la base vie - mai 2010

## CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ARBORICOLE DU PLATEAU DE BROGNARD

Dans une logique d'intégration du projet, le flanc ouest du site à proximité de Brognard sera aménagé dès 2010 et sur plusieurs hectares, en un vaste verger conservatoire composé d'essences d'arbres fruitiers composant le patrimoine écologique du Pays de Montbéliard.

Le plateau originel contient quelques vergers d'une valeur arboricole diverse. Une étude inventariant les arbres fruitiers et leur valeur a été menée durant la phase de conception du projet.

Les sujets intéressants localisés dans les futurs espaces paysagers seront conservés.

Pour d'autres sujets, situés sur des secteurs faisant l'objet de mouvements de terres importants, la conservation in situ devenant impossible, la méthode des greffons sera privilégiée.

À terme, les espaces de transitions entre les Communes et le Parc d'activités seront reverdis et plantées en réintroduisant les espèces d'arbres fruitiers conservées durant les travaux.



# Une Charte de chantiers verts

Engins de terrassements en action sur le plateau de Brognard - juin 2010



Les travaux confiés aux entreprises sont réalisés dans le cadre d'une Charte de chantiers verts. Il s'agit d'organiser l'ensemble de l'activité du chantier en respect des objectifs environnementaux fixés et contrôlés par la sedD et l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Chaque personnel intervenant sur le chantier est sensibilisé aux actions et mesures à prendre, en respect des exigences environnementales. Les actions mises en œuvre dans le cadre du chantier se déclinent selon les thématiques suivantes (non exhaustives) :

> **Propreté du chantier et de ses abords** : des véhicules sont chargés d'assurer la propreté des voies d'accès (pont Technoland et RD 278) et de réduire l'émission de poussière en phase de terrassements lors des fortes chaleurs estivales.

> **Accès au chantier et Stationnement des véhicules** : le respect du plan de circulation des engins, notamment l'interdiction de passage par les villages, et la sécurisation de la base vie sont contrôlés.

> **Suivi et contrôle de la démarche de Chantier Vert** : l'entreprise met à disposition un personnel référent environnemental devant contrôler la bonne application des actions tout au long du chantier.

> **Information des riverains** : les travaux engendrant des nuisances fortes font l'objet de fiches d'informations spécifiques déposées dans les boîtes aux lettres des riverains (passages feux alternés RD 278, travaux de terrassements du modelé paysager de Brognard,...).

> **Limitations des nuisances aux riverains et des**

**pollutions** : des actions de contrôle sont engagées afin de mesurer la qualité de l'eau des sources privées et au sein du village de Brognard. Par ailleurs, un contrôle acoustique de l'activité du chantier est réalisé au plus près des habitations de Brognard (cf Focus Environnemental)...

La sedD demeurera vigilante au respect des actions présentées ci-dessus tout au long du chantier de terrassements et lors des prochains travaux de viabilisation.

## FOCUS ENVIRONNEMENTAL Maîtriser l'impact acoustique du chantier

Le flanc ouest du site, à proximité de Brognard, fait l'objet d'une attention particulière au regard de la proximité des habitations de la zone de travaux.

Un relevé initial, dit état « zéro », a été mené par le cabinet LETMI lors des études d'avant-projet préalablement à l'engagement des travaux (2009), afin d'évaluer l'impact du projet sur l'environnement initial.

En comparaison à cet état « zéro », trois campagnes de mesures acoustiques, à minima, sont programmées au cours du chantier (juin, juillet et août). L'objectif est d'adapter l'organisation du chantier et d'amender la constitution du futur modelé paysager, principal écran paysager et acoustique du Parc d'activités afin de réduire notamment le niveau de nuisances sonores.

Le premier relevé, du 8 juin 2010, a été réalisé en phase d'activité courante du chantier (cf photo). Les résultats obtenus demeurent conformes à la Charte de chantiers verts.

À terme, le modelé paysager réduira fortement les nuisances liées au chantier : bruit des engins en œuvre, poussières issues des matériaux stockés et des pistes de chantier,...



## HORAIRES DE TRAVAIL ET ACTIVITE SUR LE CHANTIER

Les entreprises de terrassements exécuteront les travaux de manière continue jusqu'au mois de septembre 2010.

Les travaux sont réalisés du lundi au vendredi, en dehors des jours fériés et des intempéries, qui conditionnent fortement un chantier de terrassements.

Une journée type débute à 7h30 par la préparation des équipes, suivie d'une période de travaux de 8h00 à 12h00.

Les travaux reprennent à 13h00 pour s'achever à 18h00 par le retour des engins à la base vie sécurisée.

Il n'est pas prévu aujourd'hui de recourir à des plages horaires de travail élargies.



Mesures acoustiques au plus près des habitations de Brognard - juin 2010



[www.sedd25.extensiontechnoland.fr](http://www.sedd25.extensiontechnoland.fr)

Toutes les informations sur le projet et l'avancement du chantier  
Actualités, lettres d'informations, espace contact...

